

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 758

Rubrik: Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

accordant 40% de rabais aux étudiants qui achètent un PC «pour leur usage personnel».

Partout donc, la même préoccupation: s'infiltrer dans les écoles, et surtout dans les esprits et les habitudes des utilisateurs, afin de gagner une clientèle prometteuse, qui sera encore plus intéressante demain qu'aujourd'hui. Un bel investissement en somme, dont le rendement ne se mesure pas seulement en ventes potentielles puis effectives, mais aussi en termes d'image, de firme comme de produit. Ce qui n'empêche pas, bien sûr, les acheteurs de faire soigneusement les choix indispensables; mais il s'agit d'ouvrir l'œil, et le bon.

Ils jouent donc bien, et serré, ces MM. de l'informatique personnelle. Ils savent bien qu'ils ont encore de la marge: aux USA, on compte 1 PC pour 400 élèves, toutes écoles confondues; en Suisse, cela doit bien faire 1 PC pour plus de dix mille. Et dès l'année 1985/86, environ 40 000 apprentis (sur 180 000) suivront leur premier cours d'informatique en vingt leçons. Le boom est programmé, il ne reste plus qu'à charger et lancer la machine à l'assaut du marché suisse. Comme tapent les vendeurs branchés en retroussant leurs manches: LOAD, RUN, GOSUB, SWITZLD.

SPRINT

Avantage aux Latins

Le cadeau de Noël 1984 de l'Ofiamt aux apprentis (180 000 répartis dans 290 professions), c'est un programme obligatoire de vingt leçons d'initiation à l'informatique qui doit être réparti sur un semestre, sur la base du programme mis en musique par la maison Blackbox AG (Zurich), disponible dans quelques mois en version allemande et dès 1986 en français. Suggestion a été faite dans les formes à toutes les écoles professionnelles de s'équiper: une salle d'informatique avec un à cinq mini-ordina-

GENÈVE

Deux ans d'études

Dès septembre 1985, en septième année (premier degré Cycle d'orientation), puis au fur et à mesure les années suivantes, à travers tous les degrés du CO du Collège (secondaire supérieur), de l'École de culture générale et des écoles professionnelles, tous les élèves de l'enseignement genevois suivront une initiation à l'informatique. Comme pour les laboratoires de langues, chaque établissement sera doté d'un atelier informatique de six postes de travail où les élèves se succéderont par demi-classe, à raison de deux personnes par ordinateur, pour se familiariser avec ces curieuses machines et apprendre à les maîtriser. Tel est l'aboutissement d'une étude de deux ans pour peaufiner un projet pédagogique cohérent, mené par un groupe d'enseignants passionnés, sous le contrôle direct du Département de l'instruction publique et du Conseil d'Etat.

Après définition de l'objectif, détermination d'une enveloppe financière, établissement d'un cahier des charges, un appel d'offres a été lancé en mai

teurs (valant moins de 1000 francs pièce). Subventions fédérales déjà débloquées: un million de francs.

Du côté secondaire, alors qu'en 1982 une enquête révélait que, dans notre pays, seuls 12% des élèves du deuxième cycle secondaire bénéficiaient d'une initiation à l'informatique, c'est en Suisse latine, contrairement à l'habitude, que les choses étaient lancées le plus rapidement:

— Neuchâtel, en mai 1983, inaugurait un plan de 5 millions de francs; aujourd'hui, les élèves de 12 à 16 ans peuvent s'initier à l'ordinateur dans les

1984. Au terme d'un examen rigoureux des quarante réponses reçues (et le groupe de travail a dû constamment justifier ses critères de choix auprès d'autorités aux prises avec les pressions des entreprises concernées), c'est l'ordinateur personnel Olivetti M24 et le réseau de communication du même constructeur qui ont été choisis. Entre autres qualités, le modèle retenu correspond au standard le plus répandu, celui d'IBM, et offre un très vaste choix d'applications, dont le fameux langage Logo mis au point sur la base des travaux du pédagogue Jean Piaget.

Dix-huit ateliers sont commandés pour la rentrée 1985, sur un total de cinquante prévus pour les trois prochaines années (un million par an pendant trois ans) — une cinquantaine de professeurs ont déjà reçu une formation ad hoc.

Les contrats nécessaires ont été négociés non par le Département de l'instruction publique, mais par une structure interdépartementale, rattachée à la Chancellerie d'Etat. Une convention passée avec Olivetti-Hermès pose le cadre général des contrats, achats de matériel et de licence de logiciels conclus avec un importateur. Outre l'équipement proprement dit des ateliers et la maintenance indispensa-

SUITE ET FIN AU VERSO

«ACO» (activités complémentaires à options) à raison de deux heures hebdomadaires sur un semestre et des salles d'informatique existent dans toutes les écoles secondaires du canton (répartition toute récente de micro-ordinateurs «smaky»).

— Fin 1983, le Tessin débloquait 1,5 million pour l'introduction de l'informatique à l'école.

— Dans le canton de Vaud, on en est à structurer les cours d'initiation à option, tout en observant avec attention les expériences pilotes organisées dans le collège secondaire lausannois de Villamont.

GENÈVE (suite)

Deux ans d'études

ble, ces accords apportent à l'ensemble du secteur public et para-public une réduction de 30% en cas d'achats à des fins éducatives et de 22% pour tout autre usage, et cela pour toute la gamme d'ordinateurs personnels Olivetti. Dans un stade ultérieur, on envisage de faire bénéficier de ces conditions tout le personnel et tous les usagers de l'enseignement genevois. Des retombées sans doute énormes, même si ces contrats n'accordent aucune exclusivité à Olivetti pour la fourniture de l'administration. Genève prend donc résolument le virage de la révolution informatique dans des conditions de sérieux et de clarté qui devraient faciliter la tâche d'autres cantons. Tel est le prix à payer pour enrayer le déphasage de l'école (et des services publics) par rapport à la société.

MASSACHUSETTS

Le savant et la mode

C'est au Massachusetts Institute of Technology qu'a été mis au point le langage Logo (auquel il est fait allusion plus haut) par l'équipe de Marwin Minsky et Seymour Papert, ce dernier ayant été en effet le collaborateur de Piaget — Logo est réputé «permettre à l'enfant d'agir sur le monde extérieur à partir de ses propres modèles de pensée». C'est aussi au MIT qu'enseigne Joseph Weizenbaum, l'un des papes de l'informatique, inventeur, entre autres, du programme Eliza où l'ordinateur, pour la première fois, dialogua avec un humain et qui a accordé à F.-O. Giesbert, pour le «Nouvel Observateur»¹, fin décembre 1983, une interview décapante sur l'ordinateur à l'école. De quoi, au moins,

alimenter une réflexion critique à l'aube de la révolution qu'on vous dit. Citons quelques phrases de Weizenbaum:

— *La mode informatique.* «Un nouveau mal scolaire a été inventé. C'est l'analphabétisme informatique. L'avenir, vous serine-t-on, n'appartiendrait qu'aux familiers du computer. Quelle plaisanterie! Cela me rappelle la vogue ancienne des encyclopédies. «Si vous l'achetez, expliquait le V.R.P., votre enfant aura de bonnes notes et il réussira dans la vie.» Alors les parents obtempéraient. Et l'encyclopédie restait à jamais dans les rayons de la bibliothèque. Survint ensuite l'engouement pour la télévision, cet autre instrument «éducatif». Grâce à elle, les gamins ne faisaient plus de bruit. On en conclut qu'elle leur apprenait à bien se conduire.»

— *L'ordinateur et la créativité.* «Encore un mythe. Avec la télévision, le gosse regardera passivement le pilote de chasse descendre un avion. Avec le jeu vidéo, il sera le pilote de chasse. La différence? Dans les deux cas, l'enfant vivra dans un monde abstrait où les actions se valent, puisqu'elles n'ont aucune conséquence. Quant à l'ordinateur proprement dit, je crois qu'il réduit la créativité des enfants. Car c'est lui qui les programme et non l'inverse. Il leur dit de faire ceci ou cela. L'autre jour, dans une émission télévisée, mon collègue Seymour Papert expliquait qu'il avait une approche radicalement différente: avec son système, c'étaient les enfants qui programmaient le computer. Un film était censé illustrer sa thèse. On vit alors des enfants travailler avec des Logo au Sénégal, en Ecosse et au Texas. Comme par hasard, ils dessinaient exactement la même chose sur leur computer: une fleur avec des carrés qui s'emboîtent. Bizarre, non? C'est que cette idée n'était pas venue de leurs tripes mais de leur prof.»

— *L'ordinateur et l'aptitude à résoudre les problèmes.* «Avec l'ordinateur, en fait, on est en train de

nous refaire le coup du latin qui, naguère, devait «préparer l'esprit» aux matières scientifiques. Une expérience a eu lieu récemment. Un groupe d'enfants a appris la géométrie sur computer. L'autre sans. Six mois après, on a testé les uns et les autres en leur demandant, entre autres, de construire un angle droit avec un compas. Les enfants-ordinateurs en furent incapables.»

¹ «Nouvel Observateur» du 2.12.1983, dans un supplément intéressant intitulé «L'enfant-ordinateur».

VENDEUSES EN VALAIS

Ce n'est qu'un début...

Publication en Valais, dans le «Bulletin officiel», d'un contrat type «pour le personnel de détail»: une victoire, certes, à la suite d'un combat mené dans les rangs syndicaux (CRT, en particulier), avec au bout du compte le dépôt de deux pétitions, après que la voie parlementaire se soit révélée impraticable; mais pas la fin des hostilités.

La date choisie pour lancer la consultation des intéressés et à partir de laquelle court le délai de trente jours, permettant de présenter par écrit observations et objections auprès du Département de l'économie publique (plus précisément à l'Office social de protection des travailleurs à Sion), cette date du 28 décembre est tout un symbole, et à elle seule une invitation à ne pas se réjouir trop rapidement: en pleines fêtes! Juste le bon moment pour examiner le document avec le sérieux qui s'impose...

CONTRE LES EMPLOYEURS

A cela s'ajoute que l'opposition des employeurs ne manquera pas de se déployer dans toute son ampleur, et à travers tous ses relais politiques.